

Département de la Moselle

ANGEVILLERS

PLAN LOCAL D'URBANISME

	Prescription	Approbation
Elaboration	12 janvier 2006	- 3 SEP. 2008

9

annexes sanitaires

SOMMAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE	1
RESEAU EXISTANT.....	1
RESEAU PROJETE.....	1
PROTECTION INCENDIE.....	2
PROTECTION EXISTANTE.....	2
PROTECTION PROJETEE.....	3
RESEAU D'ASSAINISSEMENT	4
RESEAU EXISTANT.....	4
RESEAU PROJETE.....	4
Eaux usées	4
Eaux pluviales	4
ELIMINATION DES DECHETS.....	5
SITUATION ACTUELLE	5
SITUATION FUTURE	5

RESEAU D'EAU POTABLE

RESEAU EXISTANT

L'alimentation en eau potable est assurée par le syndicat des eaux de Fontoy, vallée de la Fench. L'eau provient de l'exhaure du puits François et du raccordement sur LONGWY via le syndicat des eaux de LONGWY.

L'adduction eau potable est gravitaire, un surpresseur est en place au droit de l'intersection RD14/RD14d sur HAVANGE en cas de besoin. La conduite principale de distribution a un diamètre de 175 mm.

Il n'y a pas de captage, ni de périmètre de captage sur le ban communal.

La quantité est suffisante. La qualité est correcte.

RESEAU PROJETE

Toutes les nouvelles habitations seront raccordées au réseau existant.

Les captages existants seront maintenus pour l'adduction en eau potable.

Le réseau de distribution sera prolongé en direction des nouvelles constructions dès qu'elles seront sur le point d'être réalisées.

PROTECTION INCENDIE

PROTECTION EXISTANTE

ANGEVILLERS possède une défense incendie composée de 34 points d'eau :

- 31 sont hors norme mais utilisables (débit < 60m³/h),
- 3 sont inutilisables.

Données novembre 2006

Implantation	Débit à 1 bar en m ³ /h	Pression en bar	Observation
293 rue des écoles	43	5	
293 rue de Fontoy	41	5,5	
139 rue de Fontoy	32	4,7	Travaux d'entretien
7 lotissement de Tressange	36	4,5	Travaux d'entretien
Rue de Fontoy, face à l'église	44	5	
256 rue de Thionville	28	4,5	Travaux d'entretien
37 impasse Saint Sauveur	32	4	Travaux d'entretien
321 rue des Tulipes	36	4	Travaux d'entretien
191 rue d'Escherange	45	4,6	Travaux d'entretien
124 rue des près	38	4	Travaux d'entretien
5 hameau de Ronchonvillers	36	3,8	Travaux d'entretien
51 rue de Ronchonvillers	35	4,4	Travaux d'entretien
353 rue d'Escherange	41	4,6	
165 rue de la forêt	36	4	
25 impasse des promeneurs	34	3,5	
761 boucle des jardins	38	3,6	Travaux d'entretien
260 boucle des jardins	34	3	
73 rue haute bise	22	3	
Rue de Havange, terrain omnisport	40	4	
145 rue de Havange	38	4,5	
97 route des tilleuls	38	5	
429 route de Fontoy	18	4,5	Travaux d'entretien, inutilisable
137 clos des groseilliers	18	4	Travaux d'entretien
57 rue de Thionville	47	4,5	Travaux d'entretien
Rue de Ronchonvillers, hors agglomération	12	3,5	Travaux d'entretien
620 rue de Ronchonvillers	15	4	Travaux d'entretien, inutilisable et dangereux
Route de Havange, stade Maicherczyk	46	5	Travaux d'entretien
73 clos des groseilliers	0	0	Travaux d'entretien, inutilisable
400a rue de Thionville	26	5	Travaux d'entretien
77 rue des tulipes	32	4,5	
151 rue des tulipes	29	5	Travaux d'entretien
235 rue des tulipes	30	4,5	Travaux d'entretien
133 rue d'Escherange	34	5	Travaux d'entretien
155 rue haute bise	14	2,5	

PROTECTION PROJETEE

Les poteaux incendie existants seront maintenus en lieu et place. Les travaux d'entretien seront réalisés.

La commune souhaite se raccorder à LUDELANGE (commune de TRESSANGE) afin de palier à l'insuffisance chronique de pression sur le réseau.

De nouveaux poteaux seront installés dans les zones constructibles lors de leur ouverture à l'urbanisation.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

RESEAU EXISTANT

La commune dispose d'un réseau de type séparatif (90%) et unitaire (10%).

Les eaux usées sont ramenées gravitairement vers FONTOY ; elles sont traitées à la station d'épuration de FLORANGE.

Les eaux pluviales sont évacuées dans un fossé à l'ouest du village et à l'est du village vers un bassin de rétention qui rejoint les canalisations de l'armée.

Le camp militaire dispose d'une station d'épuration propre qui n'est plus en fonction.

RESEAU PROJETE

Eaux usées

La collecte et le traitement des effluents seront pris en compte lors de l'ouverture à l'urbanisation des zones 1AU en respect avec la législation applicable.

Toute construction ou installation ne pouvant être raccordée au réseau devra être assainie par un dispositif conforme à l'arrêté interministériel technique du 6 Mai 1996 relatif à l'assainissement non collectif.

Eaux pluviales

Les aménagements doivent garantir et maîtriser l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau public.

En l'absence d'un réseau d'eau pluviale, le constructeur doit réaliser sur son terrain et à sa charge, des dispositifs appropriés et proportionnés permettant l'évacuation des eaux pluviales.

ELIMINATION DES DECHETS

SITUATION ACTUELLE

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine. Elles sont acheminées au centre d'enfouissement technique de classe II de ABONCOURT ou vers l'usine d'incinération de METZ.

Il y a un tri sélectif en porte à porte pour le papier et le plastique avec une collecte une fois tous les 15 jours.

Il y a des conteneurs pour le verre et les vêtements à la disposition de la population. Les encombrants sont évacués 1 fois par mois.

Les déchets verts peuvent être déposés dans des conteneurs spécifiques sur METZERVISSE.

Il n'y a pas de déchetterie sur le ban communal.

SITUATION FUTURE

La collecte et le traitement seront identiques à la situation actuelle.